

Réunion du 6 février 2017

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Étaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danièle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Eric ELKOUBY, Madame Suzanne KEMPF, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Marie-Paule LEHMANN

N° CP/2017/037 - 51030 - Bilinguisme
Proposition de poursuite de la politique régionale plurilingue dans le système éducatif de l'académie de Strasbourg, prenant appui sur un apprentissage précoce de la langue régionale

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de poursuivre la contribution et d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 000 € au titre de l'année 2017 au fonds de concours Langue et Culture Régionales dans le cadre de la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace ;

- Ce soutien financier s'effectuera selon les modalités suivantes : attribution de la première tranche de 500 000 € dès lors que cette délibération sera exécutoire puis attribution du solde au 1er juillet 2017, suite à l'évaluation par les services du Département.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20170206-lmc1107286-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 14/02/17